

Questions fréquentes concernant le portail des sinistres de fondssuisse

Comment faire pour m'inscrire sur le portail des sinistres?

En été 2018, l'ensemble des communes ont reçu un courrier contenant des directives relatives à l'inscription sur le portail des sinistres. Si vous ne disposez pas de ce courrier d'informations, fondssuisse vous apporte volontiers son aide. Vous pouvez nous contacter par téléphone ou par e-mail. Veuillez également observer les documents «Quickguide inscription/administration interlocuteur» et «Rôles auprès de l'interlocuteur».

Puis-je saisir une demande avant que fondssuisse ait vérifié le nouvel interlocuteur enregistré?

Non, cela n'est pas possible. fondssuisse a besoin pour cela du document «Authentification de l'interlocuteur» de votre part. Veuillez nous envoyer l'original par courrier.

Comment faire pour saisir l'interlocuteur lorsque celui-ci se charge des sinistres pour plusieurs communes?

En tant que personne responsable de l'interlocuteur sur le portail des sinistres, vous pouvez ajouter l'ensemble des communes pour lesquelles l'interlocuteur est compétent sous «Interlocuteur» et «ajouter une commune».

Comment saisir une demande en format papier en tant qu'interlocuteur?

Une fois connecté au portail des sinistres, cliquez sur «saisir une demande». Un masque de saisie s'ouvre pour une demande en format papier.

Je souhaite saisir une demande en format papier mais n'ai pas l'adresse e-mail du requérant. Que dois-je indiquer?

N'insérez aucune adresse e-mail. Pensez toutefois à transmettre au requérant l'ensemble des informations qui le concernent, car aucune communication directe n'est possible par e-mail.

Je souhaite saisir une demande en format papier, mais n'ai pas les coordonnées bancaires du requérant. Que dois-je indiquer?

Demandez au requérant ses coordonnées bancaires. Ce n'est qu'ainsi que fondssuisse pourra effectuer le paiement directement au requérant.

fondssuisse

Fonds suisse de secours pour dommages non assurables causés par des forces naturelles
Schweizerischer Fonds für Hilfe bei nicht versicherbaren Elementarschäden
Fondo svizzero di soccorso per danni causati dalla natura e non assicurabili

Que faire si j'ai oublié mon mot de passe?

Cliquez sur «mot de passe oublié» sur la page consacrée aux connexions. Indiquez ensuite votre adresse e-mail. Vous recevrez ensuite des instructions supplémentaires par e-mail.

Que faire en cas de changement de la personne responsable auprès de l'interlocuteur?

En tant que personne responsable sur le portail des sinistres, vous pouvez saisir de nouveaux utilisateurs et administrer les rôles sous «administration des utilisateurs» et «interlocuteur».